

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04852

Numéro SIREN : 832 223 507

Nom ou dénomination : 2LV CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 30302

2LV CONSEIL
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 euros
Siège social : 4 Rue Pierre Duhaa
33520 BRUGES

832 223 507 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente et un octobre,

A quatorze heures,

Les associés de la SARL **2LV CONSEIL** au capital de 27.000 euros divisé en 270 parts sociales de même catégorie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation effectuée par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr LANGE Thomas propriétaire de 100 parts ;
- Mr LOGIN Jordan propriétaire de 90 parts
- Mr VIDAL Raphaël propriétaire de 80 parts.

L'assemblée est présidée par Mr LANGE Thomas et Monsieur LOGIN Jordan est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 parts sociales sur les 270 parts sociales ayant le droit de vote.

Le président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr VIDAL Raphaël en tant que co-gérant de la société 2LV CONSEIL à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

52 R

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'exercice de ses fonctions de co-gérant, Mr VIDAL Raphaël est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

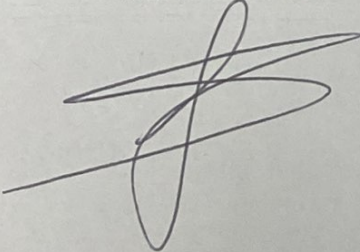
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le secrétaire
Jordan LOGIN



Le Président
Thomas LANGE

